

Annexe 2.C : Définitions des techniques du semis direct et du strip-till et du retournement des prairies interdit

Le semis direct

Le semis direct est une technique d'implantation des cultures, qui consiste en un travail du sol localisé sur la ligne de semis à une profondeur maximale allant de 2-3 cm à 10 cm, et sans travail en profondeur.

La semence est positionnée par les éléments semeurs dans un sol non travaillé hors ligne de semis. L'action mécanique indispensable au placement des semences est effectuée le plus souvent par des semoirs équipés de disques, plus rarement de socs ou de dents semeuses.

En France, la pratique du semis direct au sens strict du terme est peu répandue. Les semoirs spéciaux dits de semis directs sont souvent utilisés dans un itinéraire avec travail superficiel.

Le travail en bande ou strip-till

Le strip-till est une technique de travail du sol qui consiste à ne travailler la terre que sur la future ligne de semis, sur des bandes de 10 à 15 cm de large à l'aide d'outils adaptés. Cette technique est adaptée aux cultures à fort écartement (maïs, colza, tournesol, betterave sucrière).

Le travail en bandes se différencie du semis direct, car le travail est réalisé sur une largeur plus importante que la simple ligne de semis. Dans la plupart des cas, il y a mélange des couches de terre mais sans retournement, sur une profondeur n'excédant pas 15 cm.

En France, cette technique connaît un certain développement depuis 2010, avec l'importation d'outils américains et le développement de nouveaux outils européens.

Source : Arvalis

Retournement des prairies interdit

L'exploitant doit conserver la surface en prairie, il ne peut ni la labourer, ni la convertir en terre arable ou culture permanente. Le travail superficiel du sol est cependant autorisé sur ces surfaces, par exemple pour permettre un sursemis.

Source : plaquette « Le paiement vert », Ministère de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt, 2015